

## Gestion des déchets...

engagée, plus sûre, plus moderne



### Paroles de Président



Vincent MORISSE, Président de la CCGST,  
Tournée des Plages "Zéro déchets" organisée par  
le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

#### Vers un objectif...

**100 % valorisation!**

67 % de nos déchets ont  
été valorisés en 2016.

Près 90 % le seront  
au 1<sup>er</sup> janvier 2019.



#### Un engagement, une détermination, des choix!

Les dossiers déterminés en 2016, visant à l'optimisation du service sont dans leur phase opérationnelle: adhésion au SITTOMAT, extension des consignes de tri, mise en place d'une filière de valorisation de la biomasse, étude pour l'optimisation des collectes en vue du renouvellement de nos marchés (démarrage au 1<sup>er</sup> janvier 2019).

La "feuille de route" pour 2017 s'engage vers le même objectif: la valorisation de nos déchets: mise en place du tri des

encombrants, augmentation des flux en déchèteries (éco-mobilier, DEEE, ...), distribution gratuite de composteurs individuels, expérimentation de la collecte et traitement des biodéchets des restaurateurs de la plage de Pampelonne à Ramatuelle, production de biomasse issues des déchets verts de l'Écopôle vers la centrale INOVA ENERGIE-Var Biomasse à Brignoles.

Autre dossier structurant: celui de la réhabilitation de nos déchèteries qui offriront confort et meilleure sécurité dans l'accueil des usagers, une performance accrue pour la valorisation des matériaux, une efficacité au niveau de la gestion et une réponse aux contraintes réglementaires et environnementales. Sans oublier l'intégration paysagère auquel nous tenons particulièrement.

Nous devons également nous féliciter de notre adhésion au SITTOMAT (Syndicat Intercommunal de Traitement et de Transport des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise). En effet, très récemment, le Préfet du Var lançait une alerte sur la gestion des déchets et les sites de stockage – dont le Balançon et Pierrefeu-du-Var – qui vont arriver à saturation très rapidement.

Notre anticipation nous permet aujourd'hui de regarder l'avenir plus sereinement: le traitement de nos ordures ménagères est sécurisé à coût maîtrisé.

En 2017, la distribution gratuite de composteurs individuels et l'opération pilote de collecte des biodéchets de Pampelonne sont accompagnées de campagnes

de communication, et ont été réalisées sous l'impulsion de la Communauté et, pour partie, financées par le SITTOMAT.

2018 verra la modernisation et la réorganisation du quai de transit à La Mole qui est géré, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, par le SITTOMAT. Cet équipement est particulièrement stratégique. En 2019, date de démarrage de nos nouveaux marchés, toutes nos collectes transiteront par ce site (aujourd'hui une partie seulement) pour être ensuite acheminées vers les différentes filières de traitement.

Enfin, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'intégralité de nos Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) sera traitée à l'Usine de Valorisation Énergétique du SITTOMAT (aujourd'hui un peu plus de 50 % le sont dans le respect des contrats en cours).

Jean PLENAT, Vice-Président de la CCGST, Délégué à la Gestion des Déchets et par ailleurs Vice-Président du SITTOMAT, faisait récemment remarquer: "éboueur, chiffonnier, ferrailleur d'hier, nous sommes devenus des industriels du recyclage et de la valorisation aujourd'hui"!

**Soyons attentifs, responsables, fiers de  
porter notre territoire vers un horizon...  
100 % valorisé!**

Vincent MORISSE  
Président

*Ensemble, soyons éco-responsables.*



## Réhabilitation des déchèteries : un service de proximité 11 déchèteries sur la voie de la modernisation !

La Communauté de communes, depuis sa création au 1<sup>er</sup> janvier 2013, gère au travers de sa compétence "Protection et mise en valeur de l'environnement: gestion, valorisation et élimination des déchets ménagers et assimilés", les 11 déchèteries du territoire qui lui ont été transférées en l'état.

Réduire à la source la production de déchets, recycler, valoriser, limiter les quantités à traiter, telles sont les grandes orientations de la politique nationale et européenne sur la gestion durable des déchets, dans lesquelles s'inscrivent les actions de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez (CCGST) qui souhaite développer et optimiser une gestion multi-filières des matériaux recyclables.

### POUR QUI ?

Les déchèteries ont l'énorme avantage de pouvoir proposer à l'habitant – particulier ou professionnel – un nombre de filières de tri des déchets très important. Le particulier peut y déposer gratuitement ses déchets qui ne peuvent pas être collectés par le dispositif habituel pour des raisons de poids, de volume, de nature ou de production épisodique.

### POURQUOI ?

La déchèterie constitue un moyen de lutte contre les décharges sauvages. Ces installations sont par ailleurs un complément à la collecte sélective puisque la majorité des déchets récupérés sont ensuite acheminés, selon leur nature, vers les filières de valorisation adaptées.

### AGIR ?

Au regard de la vétusté de certaines installations, le Pôle Déchets de la CCGST a lancé dès 2014, un diagnostic technique précis de toutes les déchèteries et une réflexion générale sur l'organisation de ces équipements sur le territoire.

En quelques années, les déchèteries se sont imposées comme des installations structurant le territoire et drainant des tonnages importants : 27 401 tonnes en 2016 pour 150 745 utilisateurs.

Au-delà de ce projet innovant pour notre territoire, ce programme de remise en état doit se voir en perspective, dans une stratégie globale :

- D'optimisation de la gestion des déchets en visant un taux élevé de recyclage,
- De maîtrise des coûts du service, tant en investissement qu'en exploitation,
- D'amélioration de la sécurité et des conditions de travail des agents,
- D'équipements du territoire en créant des installations répondant aux besoins des entreprises et des gros apporteurs particuliers sur un secteur en carence d'une offre privée adaptée.

Les déchèteries sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et répondent donc à des critères très précis de fonctionnement.



### LE CALENDRIER

► **2015**: sécurisation des hauts de quai avec mise en place de barrières adaptées.

► **1<sup>er</sup> septembre 2016**: application du règlement intérieur à toutes les déchèteries. Objectif: harmoniser les conditions et modalités de fonctionnement auxquelles sont soumis les utilisateurs.

► **2016**: schéma d'organisation retenu pour la réhabilitation/optimalisation du parc de 10 déchèteries (maintien de La Mole avec réhabilitation du site courant 2018)

- Création de 4 "super" déchèteries : 3 rénovations Sainte-Maxime, Grimaud et Cavalaire-sur-Mer (avec agrandissement) et 1 création Ramatuelle (avec fermeture de l'existante).
- 6 points "Eco Tri" : La Garde-Freinet, Le Plan-de-la-Tour, Cogolin, Rayol-Canadel-sur-Mer, La Croix-Valmer, Saint-Tropez.

► **2018 - 2022**: échelonnement des études et travaux. Fin 2018 devrait voir le début des travaux de la nouvelle déchèterie de Ramatuelle.

Ils se poursuivront pour les autres équipements sur 3 ans.

### LE FINANCEMENT

**Coût global prévisionnel**  
7,6 M€ HT.

#### Financement

Sollicitation de l'Europe à travers le dossier "LIFE" – du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur – de l'ADEME et de l'État.

L'ensemble de ces subventions représentent 50 % de participation.

## ÉCOPÔLE: UN OUTIL PRÉCIEUX POUR LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DE NOS DÉCHETS VERTS



### Un circuit court et vertueux !

La plateforme de l'Écopôle à La Mole, créée en 2004, est une Installation Classée pour l'Environnement (ICPE). Elle est située sur un terrain de 2,5 ha, mis à disposition par la commune de la Mole. Elle traite et valorise – en compost normé pour l'agriculture biologique – principalement des déchets verts et produits d'élagage ainsi que le bois déchets de type palettes (bois propre).

Détournés des ordures ménagères, les déchets verts sont collectés principalement dans les déchèteries communautaires. Ils assurent – à travers leur traitement – des solutions utiles pour le milieu agricole, les particuliers et, depuis peu, la valorisation énergétique.

### S'inscrire dans le développement de l'énergie verte (biomasse) et accompagner la demande industrielle émergente.

Les déchets verts contiennent une part conséquente de bois (fraction ligneuse) qui ne composte pas ou très lentement. Elle encombre le cycle de compostage végétal non ligneux : la séparation de cette fraction autorise sa valorisation énergétique (biomasse).

La Communauté de Communes souhaite valoriser au mieux cette "fraction ligneuse des déchets verts", à travers un partenariat énergétique de proximité : INOVA ENERGIE-Var Biomasse à Brignoles.

Elle a pour cela engagé des investissements importants dans une ligne d'affinage, subventionnée à 70 % par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



La ligne d'affinage

#### La Mole

RN 98 - Quartier Maravéou (route de Toulon, face à la carrière Cemex) - La Mole. Tél. 04 94 49 58 36 / 06 15 64 58 29  
[ecopole@cc-golfedesainttropez.fr](mailto:ecopole@cc-golfedesainttropez.fr)

**16 094 tonnes**  
de déchets verts traitées  
pour  
**8 207 tonnes**  
de compost produit

**580 tonnes**  
de palettes collectées  
(utilisation pour  
la biomasse)

## "TOUS AU COMPOST-EUR"...

Grâce à l'adhésion de la Communauté de communes au SITTOMAT (Syndicat Intercommunal de Traitement et de Transport des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise), ce dernier permet à notre collectivité d'offrir des composteurs individuels aux habitants du Golfe de Saint-Tropez.



### La valorisation organique des déchets :

c'est produire un amendement naturel et diminuer de près de 30 % les ordures ménagères ! Le 1<sup>er</sup> avril dernier, une journée dédiée à la valorisation organique des déchets a été organisée par le Pôle Déchets de la CCGST. 1<sup>re</sup> distribution gratuite de composteur à l'Écopôle où 250 composteurs individuels ont été offerts ce jour-là. Sac de compost (uniquement sur la plateforme de l'Écopôle), petite formation sur le compostage par nos ambassadrices du tri, dépliant d'information, accompagnent le composteur.

5 autres opérations ont été organisées à Cogolin, Cavalaire-sur-Mer et Sainte-Maxime ; 650 composteurs distribués.

### Prochaines distributions gratuites :

#### COGOLIN

Mercredis 20 septembre et 25 octobre - 15 h à 19 h  
Communauté de Communes, 2, rue Blaise Pascal (ZA St Maur).

#### CAVALAIRE-SUR-MER

Mercredi 27 septembre - 14 h à 18 h 30  
Plateforme déchets verts, chemin des Essarts (quartier Pardigon).

## Plage de Pampelonne Opération pilote pour les restaurateurs

### La collecte et la valorisation des biodéchets



**L'OBJECTIF :** Expérimenter, avec de gros producteurs de déchets biodégradables, une solution technique, pratique et économique avec pour but d'étendre aux 12 communes du territoire le dispositif à l'horizon 2019.

Le Pôle Déchets développe et coordonne l'expérimentation, en partenariat avec l'Association des Exploitants de la Plage de Pampelonne, les prestataires de la CCGST (le Groupe Pizzorno et Plastic Omnium, fournisseur des bacs) et le concours du SITTOMAT.

De la distribution à la pose des bacs (spécifiques), en passant par la sensibilisation des personnels, la collecte et le transport des biodéchets jusqu'à la maturation en plateforme de compostage au Broc (06), toutes les étapes ont été étudiées pour obtenir des résultats optimaux.

### L'opération en quelques chiffres

- ▶ **3 mois d'expérimentation :** 17/06 au 17/09
- ▶ **30 établissements de plage participants**
- ▶ **70 bacs distribués** (capacité 240 l/bac)
- ▶ **1 collecte/jour – 7j/7j** (20 h à 23 h)
- ▶ **Près de 800 000 couverts à traiter** pendant l'opération
- ▶ **Plus de 100 tonnes de déchets à collecter** (estimation entre 1 et 1,4 tonne/jour)
- ▶ **55 tonnes de compost utilisable en agriculture biologique** produit grâce aux biodéchets (estimation).



# Chiffres clés

## La Communauté de Communes c'est :

- ▶ 12 communes pour 430 km<sup>2</sup>
- ▶ 2 millions de touristes à l'année
- ▶ 560 restaurants
- ▶ 40 plages
- ▶ 103 km de littoral

## Ici, tout ce qui est bien trié est bien recyclé. Les usagers, le cœur du dispositif

### En 2016...

Vous êtes 58242 habitants annuels: + 3 %

### Le tourisme

187 000 personnes jour/août.

310291... c'est la population totale en saison

### Impact de l'afflux touristique...

... qui produit une quantité de déchets équivalente à la production de 80 000 habitants supplémentaires sédentaires – soit plus du double de la production des 58242 résidents annuels.

## Chaque geste compte... et partout!

Grâce à votre engagement pour le tri et le recyclage...  
**10 431 tonnes d'emballages et de verre ont été recyclés (hors déchèteries).**

**67 % des déchets produits ont été valorisés :**

- 45 % en valorisation matière
- 22 % en valorisation énergétique

**Les 33 % restant ont été éliminés**

## Évolution des tonnages de 2012 à 2016

### Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

2012	40222 tonnes	2016	36298 tonnes
------	--------------	------	--------------

### Emballages et papiers

2012	3566 tonnes	2016	5482 tonnes
------	-------------	------	-------------

### Verre

2012	4482 tonnes	2016	4949 tonnes
------	-------------	------	-------------

### Carton

2012	538 tonnes	2016	932 tonnes
------	------------	------	------------



Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez - 2, rue B. Pascal - 83310 Cogolin

Imprimé par IAPCA - Groupe Riccobono - Rue du Liège, ZA Les Ferrières - 83490 Le Muy

✓ DESIGN BY [www.studio-mcb.com](http://www.studio-mcb.com) - La Valette-du-Var

Directeur de la Publication : Vincent Morisse

Responsables de la Rédaction : N. Spada - S. Crouzet

Crédits photos : Pôle Déchets CCGST - © Eco-Emballage/Pierre Antoine - E. Bertrand

Date de parution : Août-Septembre 2017

Tirage : 37.000 exemplaires - Distribution gratuite

## EN 2016, DANS LE GOLFE DE SAINT-TROPEZ...

... **82 651 tonnes** de déchets ont été produites par les ménages (y compris la population touristique) et les professionnels.

## Répartition par flux des déchets produits



## Répartition kg/an/habitant

- OMR 623 kg/an/hab.
- Emballages et papiers 94 kg/an/hab.
- Verre 85 kg/an/hab.
- Déchèterie 313 kg/an/hab.
- Déchets verts 276 kg/an/hab.

## RIEN NE SE PERD, TOUT SE RECYCLE



**Ou comment 143 tonnes** de textiles usagés, linges abîmés ou chaussures (TLC) démodées ont été collectées en 2016 grâce aux 38 colonnes disposées sur tout le territoire (94 tonnes en 2013).

**Moyenne nationale :**

**3,2 kg/habitant**

**Moyenne de notre territoire : 2,45 kg/habitant**

99 % de ces tonnages sont recyclés ou valorisés : réutilisation, essuyage industriel, effilochage, isolation, rembourrage.

## LES AMBASSADRICES DU TRI À VOS CÔTÉS POUR VOUS GUIDER ET FACILITER VOTRE QUOTIDIEN

